

48 chemin des Postes
80100- ABBEVILLE
 ☎ / Fax 03 22 19 05 96
www.athletisme-abbevillois.fr
scaathletisme@wanadoo.fr

Tarifs 2009 / 2010

L'athlétisme avec le SCA ABBEVILLE

Comment établir ou renouveler votre licence

- ➔ La fiche d'adhésion est à compléter par tous les athlètes, dirigeants, entraîneurs
- ➔ Les moins de 18 ans devront faire remplir l'autorisation parentale
- ➔ Le certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition est obligatoire, il doit être établi par le médecin (moins de 3 mois)

Catégories et cotisations à partir du 01/09/2009

Les cotisations sont à régler de préférence par chèque bancaire ou postal.

Le chèque doit être à l'ordre **du SCA Athlétisme**

2004 – 2005	Baby Athlé	50 €
2001 – 2003	Eveil Athlétique	40 €
1999 – 2000	Poussins(es)	50 €
1997 – 1998	Benjamins(es)	52 €
1995 – 1996	Minimes	52 €
1993 – 1994	Cadets(es)	67 €
1991 – 1992	Juniors	77 €
1988 – 1990	Espoirs	82 €
1971 – 1987	Seniors	82 €
1961 – 1970	Vétérans(es) 1	82 €
1951 – 1960	Vétérans(es) 2	82 €
1941 – 1950	Vétérans(es) 3	82 €
1940 et avant	Vétérans(es) 4	82 €
Licence Loisirs	Cadets(es) à Vétérans(es)	82 €

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical
pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir - option Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ___ / ___ / ___



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- ° un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir – option Running ainsi que pour le titre de participation Pass' Running ;
- ° un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé Loisir – option Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'Adhérent.

SPORTING CLUB ABBEVILLOIS

&

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION ATHLETISME

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Le présent règlement est destiné à régir le fonctionnement de la section athlétisme du Sporting Club ABBEVILLOIS (SCA).

Le SCA athlétisme a son siège à Abbeville, au stade Paul Delique, au 48 chemin des Postes.

Tél / Fax: 03.22.19.05.96

Adresse e mail: scaathletisme@wanadoo.fr

Les devoirs des membres

L'inscription :

L'inscription de chaque athlète doit se faire dans les plus brefs délais à partir du début de saison: le 01 septembre de chaque année.

Pour les nouveaux adhérents, 2 séances d'essais durant le premier mois sont possibles, au delà les athlètes définitivement intéressés doivent retirer un dossier d'inscription au secrétariat.

Tout dossier doit être correctement rempli :

- le certificat médical est obligatoire*(modèle joint) ;
- la fiche d'inscription doit être lisiblement écrite (**tout changement d'adresse ou de n° de téléphone ou de e mail doit être signalé de suite au secrétariat**) ;
- le paiement de la cotisation est obligatoire - une partie de celle ci est reversée à la Fédération, à la Ligue Régionale et au Comité Départemental
- La prise de licence signifie l'appartenance au club.
- Le règlement de la licence doit se faire de préférence par chèque à l'ordre du SCA Athlétisme
- Possibilité de régler en plusieurs fois, (mettre tous les chèques à la date de création et un posthite pour les dates de dépôt).

Pour une même famille:

1^{ère} et 2^{ème} inscriptions plein tarif

3^{ème} inscription 1/2 tarif

4^{ème} et au delà, les licences sont prises en charge par le club.

La demande de licence sera effectuée par le secrétariat du club dans un délai minimum.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités tant que les pièces ou renseignements manquants ne seront pas fournis.

Tout athlète doit être licencié pour participer à l'entraînement et aux compétitions et pouvoir accéder aux diverses installations.

La prise de licence d'un athlète engage celui-ci à prendre connaissance du présent règlement et à son acceptation.

- **Utilisation de la salle de musculation :**

L'utilisation de la salle se fait dans le cadre d'un plan d'entraînement adapté à chaque spécialité.

Celle-ci est réservée aux athlètes du club à jour de leur cotisation.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte sauf autorisation express de leur entraîneur.

La salle, tout comme le stade doivent rester en état de propreté correct. Chaque athlète devra jeter ses débris et bouteilles vides dans les poubelles avant de quitter les lieux.

A ce jour, il y a des poubelles à côté des vestiaires et à l'entrée du stade.

- **Utilisation du matériel :**

Tout matériel utilisé doit être respecté et rangé après la séance.

Tout matériel endommagé doit être signalé au secrétariat dans les plus brefs délais afin de le remplacer.

Un cahier sera à disposition au secrétariat afin de noter toutes les remarques éventuelles.

Tout athlète surpris à détériorer volontairement ou à ne pas ranger le matériel, pourra être sanctionné par le Comité Directeur.

- **Utilisation des vestiaires :**

Les vestiaires sont généralement ouverts toute la journée.

Attention aux disparitions d'objets ou de vêtements. **Ne laissez pas d'objets de valeur.**

Les vestiaires doivent rester propres après votre passage.

Les droits et devoirs de l'athlète

Ethique:

les athlètes adhérents à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation des substances ou produits dopants interdits par la loi et ainsi ne pas nuire à la bonne image du club (voir certificat médical).

Les Compétitions

Les couleurs de la section sont rouge et bleu.

Le port du maillot du club est obligatoire pour tous les championnats officiels et inter clubs. Toutefois, comme il représente l'appartenance au club et le respect des engagements pris avec les partenaires, il est fortement recommandé de porter ce maillot à chaque occasion.

Les compétitions font partie intégrante de l'activité sportive. Lorsque l'athlète est licencié, il peut participer à toute compétition sur piste ou sur route.

Ne pas oublier de prendre sa licence à chaque compétition, elle peut être demandée par l'organisateur.

- **les Championnats :**

Les championnats de la Somme sont ouverts à tous (y compris pour les licences loisirs).

A partir des championnats de Picardie, il faut des minima pour pouvoir y participer et une licence compétition FFA. La modification de la licence loisir en licence compétition demande un certain délai il est nécessaire de faire la demande au plutôt (environ 10 jours avant la compétition sauf changement éventuel)

- les interclubs :

Les interclubs se déroulent chaque année le 1^{er} et le 3^{ème} dimanche de mai.

Ce sont les deux seules compétitions obligatoires pour l'ensemble des clubs.

Ces deux jours se doivent donc de regrouper toutes les forces vives du SCA Athlétisme.

Les athlètes désirant participer à cette compétition devront se faire connaître en début d'année.

Chaque entraîneur devra fournir une liste prévisionnelle, courant février, d'athlètes qu'il aura au préalable informés. Ces athlètes devront ensuite confirmer leur participation.

A cette effet, une réunion préparatoire de tous les entraîneurs aura lieu fin février début mars.

La modification éventuelle de la licence se fera par le secrétaire du club auprès de la Ligue.

Ce sont les deux seules compétitions obligatoires pour les athlètes sélectionnés et retenus par leurs entraîneurs.

Dans ces conditions, lorsque la liste des athlètes sera établie, tout refus de participation non justifié, pourra être sanctionné, (primes supprimées, non engagement aux championnats, non remboursement des différents déplacements).

Ces sanctions pourront aller jusqu'au non-renouvellement de la licence de l'athlète après décision du comité directeur.

Seules ces deux compétitions peuvent nous rapporter des points au classement FFA - participent à la labellisation du club et aux montants des diverses subventions.

Pour la bonne marche du club, pour son image mais aussi pour vous-même, il faut que pour ces deux jours là, il y ait un maximum d'athlètes.

A titre indicatif, il existe d'autres championnats collectifs auxquels le club participe régulièrement : relais, coupes de spécialités, équip'athlé, interclubs jeunes.

Le Secrétariat :

Le secrétariat est géré actuellement par Hervé Magnier, mais ce n'est pas sa fonction officielle... Il peut être également sur le terrain (animation des jeunes), dans les écoles primaires (animation ARS), ou participer à des réunions à l'extérieur.

Horaires de permanences au secrétariat: voir emploi du temps ci joint (cet emploi du temps pourra être modifié au cours de l'année).

Le matériel du secrétariat est destiné uniquement aux personnes habilitées à s'en servir: informatique – téléphone – (sauf urgence) – fax – photocopieuse.

Il est également possible de laisser un message téléphonique ou un e mail.

Les engagements aux Championnats sont effectués par le Secrétariat, mais tout athlète (ou l'entraîneur) doit confirmer sa participation ou sa non participation.

Il est préférable que toute demande soit faite par écrit (courrier ou e mail), cela facilite le traitement de l'information et évite tout problème.

Les hébergements et les modes de déplacements sont également gérés par le secrétariat.

Tout problème éventuel de déplacement (travail, déplacement seul...) doit être signalé le plus rapidement possible.

L'hébergement nuit et repas, n'est généralement prévu que pour les athlètes et les entraîneurs; des accompagnateurs peuvent bénéficier du remboursement du déplacement mais les frais autres seront à leur charge.

La Trésorerie :

- Les déplacements :

Les déplacements pour les différents championnats seront remboursés à hauteur de 0,32 € du kilomètre par voiture complète (4 personnes qualifiées pour le championnat).

Pour les compétitions « jeunes » (jusqu'à minime), le déplacement sera pris en charge après accord et validation du comité.

Il n'y a pas de remboursement de déplacement de voiture lorsqu'un car est prévu et confirmé.

- Pour les autres déplacements non remboursés par le club, les accompagnateurs peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts après validation du relevé des frais de déplacement par la trésorière du club.
- Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Jean Claude BATTEUX.

- Les stages, les formations et les colloques :

Certains athlètes, grâce à leurs résultats, sont retenus dans les stages de Ligue. Les « stages –athlètes », à l'exception du stage Club, sont pris en charge par le club à hauteur de 150 € par an.

Le stage club est ouvert à tous les licenciés compétitions à condition qu'un entraîneur de la spécialité soit présent pour encadrer sur le site du stage

Certains futurs entraîneurs en entraîneurs diplômés suivent des formations ou des colloques. Les stages de formations mis en place par la Ligue de Picardie sont pris en charge par le club (colloque- formation animateur - entraîneurs...). Pour les formations hors Ligues, il est préférable de faire une demande préalable au Comité.

La vie du club

Il est rappelé que le SCA est une association soumise aux règles de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le comité directeur est composé exclusivement de bénévoles, (21 membres).

Le bureau est composé du Président – du vice président – du secrétaire – secrétaire adjoint - du trésorier et trésorier adjoint.

Chaque licencié peut participer à la vie du club : organisation de soirée interne, barbecue,... etc.

Certains athlètes (Juniors, minimum), très motivés peuvent également animer l'Ecole d'athlétisme (6 ans à minimes) à condition de suivre la formation mise en place par la Ligue de Picardie.

L'inscription aux diverses formations doit passer par le secrétariat.

SPORTING CLUB ABBEVILLOIS

Emploi du temps de Monsieur Hervé Magnier

	MATIN	APRES MIDI	SOIR
	9 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 00	17 h 00 à 19 h 00
LUNDI	Secrétariat	Secrétariat	Atelier athlétisme
MARDI	Secrétariat	Secrétariat	Atelier athlétisme
MERCREDI	Repos	Préparation physique tennis	Ecole d'athlétisme
JEUDI	Secrétariat	Secrétariat	Atelier athlétisme
VENDREDI	Secrétariat	Repos	Atelier athlétisme
SAMEDI	Repos	13 h 15 à 15 h 15 Ecole d'athlétisme	
DIMANCHE			

Le présent règlement ne peut être modifié que par le Comité Directeur.

Cette demande de modification devra être soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, les membres de la présente section s'engagent à respecter les dispositions statutaires de l'Association Sporting Club Abbevillois.

Bonne saison à tous

Le Président

Nom _____ Prénom _____

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'ensemble des closes.

Date _____

Signature de l'athlète